



# La Lettre

## de Philippe BAS

**Sénateur de la Manche**  
**Vice-président du Conseil général**



- Membre de la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale
- Président de l'Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle
- Membre du groupe Union pour un Mouvement Populaire

N° 2  
Octobre  
2012



*Je reviens vers vous pour vous rendre compte de mon travail des derniers mois et évoquer les grands dossiers qui vont être examinés au Sénat. Beaucoup auront un impact sur notre territoire manchois et sur ses habitants.*

*D'habitude, dans les cent premiers jours suivant une élection présidentielle, des réformes importantes symbolisent le nouveau cours. Cette fois, l'action est plus lente malgré une crise qui appelle des décisions urgentes.*

*La session parlementaire des mois de juin et juillet a surtout été marquée par le détricotage de plusieurs réformes récentes, sans qu'une action de grande ampleur ait été engagée. **Le nouveau Gouvernement semble avoir été plus pressé de défaire que de faire.** Il y a eu aussi 7 milliards de nouveaux prélèvements, qui seront suivis cet automne d'une augmentation des impôts de 20 milliards.*

*Je me suis opposé à l'abandon de la réforme du financement de la protection sociale. Elle avait été adoptée dans une certaine précipitation en début d'année, mais elle était utile pour l'emploi puisqu'elle allégeait les charges sur les salaires. J'ai aussi contesté, dans ses modalités, la suppression de l'exonération des heures supplémentaires dont bénéficiaient neuf millions de salariés : cette abrogation nous remet face au problème des trente-cinq heures et freine la croissance.*

*J'ai également regretté que les souplesses récemment apportées par la loi pour construire davantage de logements en ville aient été abandonnées. J'ai en revanche voté la loi réprimant le harcèlement sexuel.*

*Depuis septembre, l'agenda parlementaire commence à se garnir : création des emplois d'avenir, à laquelle j'ai refusé de m'opposer, loi pour imposer la construction de logements sociaux à certaines communes, adoption du Pacte budgétaire européen négocié par Angela Merkel et Nicolas Sarkozy et, maintenant, discussion du budget de la nation et de celui de la sécurité sociale. L'heure de vérité approche.*

*Elu sénateur il y a un an, je siège dans l'opposition mais je compte bien jouer mon rôle de parlementaire, sans esprit partisan, en défendant ma conception des intérêts de notre pays et de ceux de la Manche. Le groupe de sénateurs de l'opposition auquel j'appartiens se veut d'ailleurs constructif.*

*Dans un contexte économique fragile, l'heure n'est plus aux promesses mais à l'action, au courage et au langage de vérité.*

### Permanences parlementaires

#### **MANCHE :**

**Attaché parlementaire :**  
**Franck Esnouf**

29, grande rue  
50 670 SAINT-POIS  
Tél. : 02 33 50 87 98  
Mobile : 06 30 72 63 76

Courriel :  
attacheparlementaire.bas@  
gmail.com

#### **SÉNAT :**

**Assistant parlementaire :**  
**Jérémy Maisonneuve**

15, rue de Vaugirard  
75 291 PARIS Cdx 06  
Tél. : 01 42 34 30 65  
Fax : 01 42 34 42 19  
Mobile : 06 20 46 82 21

Courriel :  
p.bas@senat.fr



Philippe BAS

Sénateur  
de la Manche

*La politique de rigueur actuelle est-elle nécessaire ? suffisante ? excessive ?*

«Le Gouvernement s'est vite rendu compte de la difficulté de soutenir les classes moyennes et populaires dans un contexte financier qui ne laisse aucune marge de manœuvre pour distribuer du pouvoir d'achat à compte d'Etat. **Le bouclage du budget 2013 est plus difficile que prévu**: on vérifiera probablement dans quelques mois que ce ne sont pas trente mais quarante milliards d'euros qu'il faudra trouver pour poursuivre la réduction des déficits. Si on ne le fait pas, c'est la confiance des agents économiques et des épargnants qui disparaîtra, on ne prêtera plus à la France qu'à des taux d'intérêt élevés, il faudra payer et, par voie de conséquence, la situation économique et financière du pays se dégradera encore.

**Le laxisme causerait autant de chômage que l'excès de rigueur. Il faut se tenir à égale distance de l'un comme de l'autre. Mais, surtout, il faut avoir une stratégie de croissance fondée sur des réformes profondes.** Sans effort de compétitivité pour être plus forts dans la mondialisation, la rigueur budgétaire conduirait en effet à la récession et à l'aggravation continue du chômage».

*«Sans effort de compétitivité, la rigueur conduirait à la récession et à l'aggravation continue du chômage.»*

*Cela suffira-t-il pour sauver l'euro ?*

«Il va être de plus en plus difficile de défendre l'euro si les Européens ne sont pas capables de traiter vigoureusement et solidairement le problème des déficits. Lorsque les Etats s'endettent, ils se mettent dans la main des marchés financiers. Les gouvernements, qui sont les premiers responsables, sont alors malvenus de diaboliser les banques. Et l'Allemagne, fourmi quand d'autres sont cigales, ne veut pas payer à la place des autres sans garanties sérieuses sur les politiques budgétaires nationales. Qui pourrait l'en blâmer ?»

*«Il n'y a pas d'issue possible sans gouvernement économique européen.»*

*Des mesures sociales compensent-elles la rigueur ?*

Pour ne pas trop décevoir les plus démunis, le Président Hollande a un peu adouci la réforme des retraites, légèrement augmenté l'allocation de rentrée scolaire et le SMIC (18 centimes de l'heure), puis diminué temporairement de quelques centimes le prix du carburant. Il s'apprête aussi à subventionner l'emploi des jeunes sans qualification dans les secteurs public et associatif. Les bénéficiaires de ces mesures, parfois cosmétiques, ne vont pas s'en plaindre, mais beaucoup estiment qu'elles ne sont pas à la hauteur des attentes créées par la campagne socialiste, tout en coûtant cher au contribuable. **A gauche, on entend déjà dire que « le compte n'y est pas ».** La situation sociale risque donc de se tendre, alimentée par la montée du chômage et les surenchères syndicales. **La France, dont les dépenses sociales sont déjà parmi les plus élevées du monde, n'est pourtant pas en déficit de solidarité.** Notre modèle social est parmi les plus avancés en Europe et dans le monde. **Notre pays ne pourra faire progresser de nouveau la solidarité que s'il retrouve les chemins de la croissance** dans un effort de compétitivité qui demande souplesse dans les horaires de travail, modération salariale, orientation des jeunes vers les métiers dont nous avons besoin, encouragement à l'innovation, à l'épargne et à l'investissement, soutien aux entreprises, réforme du financement de la protection sociale pour ne plus pénaliser l'emploi... et bien sûr maîtrise des comptes publics. C'est la stratégie politique que le Gouvernement doit mettre en œuvre. Inlassablement, je me fais un devoir de le lui rappeler».

*«Des mesures sociales cosmétiques mais pas de réformes pour la reprise de croissance.»*

*Si le Gouvernement hésite sur la politique économique, il veut aller vite sur les questions de société...*

«C'est imprudent ! J'espère que les difficultés économiques et sociales ne vont pas pousser le Président de la République à se précipiter dans une sorte de fuite en avant sur les questions de société

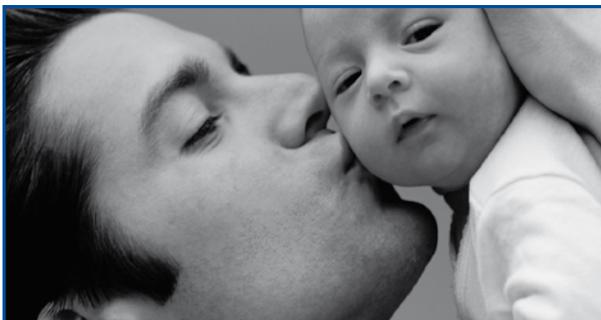




Philippe BAS

Sénateur  
de la Manche

pour faire diversion : vote des étrangers aux élections locales, mariage des homosexuels, légalisation de l'adoption par les couples homosexuels, utilisation de l'assistance médicale à la procréation pour faire naître des enfants sans père, légalisation des drogues douces, légalisation sous conditions de l'euthanasie, ... etc.



Ce sont des sujets qu'il faut aborder avec humanisme, en sachant **écouter un certain nombre de souffrances et d'attentes** qui s'expriment dans notre société, mais en **plaçant toujours l'intérêt de l'enfant avant le désir de l'adulte, en faisant respecter les interdits nécessaires à la vie en société et à la protection des plus faibles et en exigeant le respect de la personne humaine jusqu'à la fin de sa vie**. On n'avance pas sur de telles questions sans une réflexion éthique ouverte et pluraliste permettant d'éclairer les Français et le Parlement. Il y faut du temps et de la concertation. J'espère aussi que l'on saura éviter tout angélisme dans la lutte contre la délinquance, que l'on exécutera les peines de prison prononcées par les tribunaux, que l'on sera ferme face à l'immigration illégale et sans complaisance dans le combat contre les islamistes, que je ne confonds pas avec les musulmans car toutes les religions ont droit de cité dans notre république laïque pourvu que leurs fidèles respectent la loi commune».

*«La tentation de faire diversion en précipitant les changements sur les questions de société».*

### *Vos priorités pour la session d'automne ?*

«Les décisions à adopter seront lourdes de conséquences. **Je prendrai part aux débats exprimant l'exigence de plus de solidarité européenne face à la crise**, d'une politique budgétaire persévérante dans la réduction déterminée des déficits, mais complétée par des réformes structurelles pour accroître notre compétitivité. **Je demanderai**, comme je l'ai fait le 24 septembre dernier à la tribune en interpellant le ministre du travail, Michel Sapin, **une politique réellement ambitieuse en faveur des jeunes**.



Cette politique ne peut se résumer aux emplois aidés pour les moins qualifiés, d'autant que le Gouvernement, qui en annonce 150 000, n'en a pas financé plus de 60 000 pour les trois prochaines années – ce qui n'est pas correct. La réforme pour l'emploi des jeunes doit reposer sur leur orientation vers les métiers dont nous avons besoin et sur les formations en alternance à tous les niveaux, parce qu'elles associent efficacement formation intellectuelle et pratique professionnelle. C'est ce que font les Allemands, qui ont deux fois moins de jeunes au chômage que nous. Ce n'est pas en recrutant massivement des professeurs par des concours spéciaux au rabais que l'on règlera ce problème».

*«Une politique réellement ambitieuse en faveur des jeunes».*



### **La commission des Lois**

J'ai rejoint en octobre 2011, la Commission des Lois. On y débat de tous les projets touchant à la Constitution, au code civil, à la famille, au code pénal, à la bioéthique, à la démocratie, aux libertés fondamentales, à l'immigration et, ce qui est important pour nous élus, aux collectivités territoriales.



Philippe BAS

Sénateur  
de la Manche

## ■ Les projets, propositions de lois, amendements, rapports, débats, questions et auditions au Sénat

- Loi sur la répression de la contestation de l'existence de génocides reconnues par la loi (commission-18.01.12)
- Loi de programmation relatif à l'exécution des peines (séance publique-31.01.12)
- Loi relative à la majoration des droits à construire (séance publique-06.03.12; commission des Lois 03.07.12)
- Loi relative au suivi des enfants en danger par la transmission des informations (séance publique-22.02.12)
- Mission commune d'information portant sur les dispositifs médicaux implantables (commission-21.02.12)
- Loi relative au harcèlement sexuel (commission des Lois-27.06.12)
- Loi sur les mesures conservatoires en matière de procédures de sauvegarde, de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire et aux biens qui en font l'objet (commission-29.02.12; séance-06.03.12)
- Audition de JM Delarue, contrôleur général des lieux de privation de liberté (commission-06.03.12)
- Audition de JP Costa, ancien président de la Cour européenne des Droits de l'Homme (commission-04.04.12)
- Loi de finances rectificative pour 2012 (séance publique-25 et 26.07.12)
  - suppression de la TVA sociale
  - taxe sur les transactions financières
  - taxe de 5% sur la revente de chaînes TNT (taxe Bolloré)
  - relèvement du taux du forfait social sur l'intéressement et la participation
- Rapport de la commission pour le contrôle de l'application des lois sur la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (commission-04.07.12)
- Question sur le stationnement des véhicules des personnes handicapées (séance publique-question orale à M. Manuel Valls, Ministre de l'Intérieur 24.07.12)
- Loi portant sur la création des emplois d'avenir (séance publique-24.09.12)
- Débat sur la politique commune de la pêche (séance publique-12.07.12)
- Synthèse des états généraux de la démocratie territoriale dans la Manche (septembre 2012)

## ■ REPRESSION DE LA CONTESTATION DE L'EXISTENCE DES GENOCIDES

### Projet de loi sur la répression de la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi, mercredi 18 janvier 2012.

A quelques mois de l'élection présidentielle, le Sénat a été invité à créer des sanctions pénales contre toute personne ayant tenu des propos niant le génocide arménien de 1915. La loi française qualifie déjà tous les génocides de crimes contre l'humanité, mais seul un tribunal peut se prononcer sur l'existence d'un tel crime en jugeant ses auteurs. Comme ce n'est plus possible pour des faits qui remontent à près d'un siècle en Turquie, faut-il que des parlements de pays étrangers se substituent à la justice devenue impuissante ? Ce serait admettre que les députés et les sénateurs peuvent s'ériger en juges, et cela bien sûr sans aucune des garanties d'un tribunal. **Pour moi, il n'appartient pas au Parlement d'écrire l'histoire, ni à la loi de se prononcer quand la justice**

**ne peut plus le faire.** J'ai donc refusé que l'on passe sur les principes pour obtenir le vote des Français d'origine arménienne. Adopté par le Parlement avec des voix de droite et de gauche, ce texte a d'ailleurs aussitôt été annulé par le Conseil Constitutionnel. Les élections étant passées, **on n'en parle plus... ce qui rassure aussi nos entreprises et nos éleveurs qui travaillent avec une Turquie en pleine expansion, qui n'a plus rien à voir avec celle de 1915.**

**M. Philippe Bas :** « *En condamnant la négation d'un génocide qui n'a pas fait l'objet de condamnations par un tribunal, le législateur s'immiscerait dans un domaine qui, par essence, relève du juge.* »

## L'EXECUTION DES PEINES DE PRISON



Philippe BAS

Sénateur  
de la Manche

### Projet de loi de programmation relatif à l'exécution des peines

J'ai été chargé par le groupe UMP de défendre ce projet de loi du Gouvernement Fillon à la tribune du Sénat: il s'agissait principalement **d'engager un important programme d'humanisation des prisons et de création de places sur cinq ans, y compris dans les centres éducatifs fermés pour jeunes délinquants**. A l'époque, la gauche l'avait refusé. De nombreux amendements ont été discutés. La nouvelle majorité sénatoriale voulait interdire l'incarcération de tout condamné à une peine de moins de trois mois. Elle faisait de la libération systématique de prisonniers en fin de peine une condition de l'incarcération de nouveaux délinquants, afin de ne pas avoir à créer de nouvelles places de prison. Je m'y suis opposé.

Mme Taubira, Garde des Sceaux, dans un courrier adressé fin septembre 2012, a informé les élus qu'à l'issue des décisions budgétaires arrêtées par le Premier ministre, **le projet de construction de la maison d'arrêt de Cherbourg et le projet du centre pénitentiaire de Saint-Lo d'une capacité d'accueil de 500 détenus n'ont pas été retenus dans le cadre de cet exercice budgétaire**.

C'est donc une **remise en cause de cette loi** de programmation par le Gouvernement Ayrault, préférant diminuer les peines de prison qu'augmenter la capacité des établissements pénitentiaires.

*« Le projet de construction de la maison d'arrêt de Cherbourg et du centre pénitentiaire de Saint-Lo n'ont pas été retenus dans le cadre de cet exercice budgétaire »*

*Christane Taubira, Garde des Sceaux- 30.09.12*

### Extraits de l'intervention en séance publique - Sénat, le mercredi 1<sup>er</sup> février 2012 :

**M. Philippe Bas :** *« Ce projet apporte une nouvelle pierre à un édifice qui se construit depuis la loi du 9 septembre 2002 d'orientation et de programmation pour la justice voulue par Jacques Chirac. Cette grande loi a permis la création des centres éducatifs fermés, qui font désormais l'unanimité. Elle a également rendu possible la création du juge de proximité et le lancement d'un programme de construction de places de prison, qui est aujourd'hui en voie d'achèvement. La nouvelle réforme vient aussi compléter et prolonger la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009, qui a profondément humanisé les règles et les conditions de la détention dans notre pays et donné un nouvel élan aux alternatives aux peines de prison »...*

*«Faut-il, parce que l'on refuse le « tout carcéral », opter pour le « tout aménagement des peines » afin de vider systématiquement nos prisons ? Je crois qu'il serait dangereux de tomber dans cet excès inverse. Vouloir à tout prix relâcher les détenus en fin de peine pour éviter la surpopulation carcérale mettrait en cause les principes régissant l'individualisation et l'accompagnement personnalisé des condamnés dans l'exécution de leur peine. Ce serait un recul extrêmement dangereux. Le mécanisme imaginé par la gauche, qui permettrait de libérer, au petit bonheur la chance et de manière totalement mécanique, arbitraire et aveugle des prisonniers « en sumombre », est un système insupportable. Tout mécanisme automatique qui n'appelle*

*pas d'appréciation portée sur la personnalité du condamné ni sur le parcours éducatif et d'insertion qu'il doit accomplir me paraît être non pas une avancée mais une régression de notre système judiciaire. La voie que nous devons choisir est, bien sûr, tout autre; c'est celle du développement des alternatives à l'emprisonnement, y compris les centres éducatifs fermés, et de l'augmentation simultanée et raisonnable de nos capacités carcérales. Nous soutenons cette réforme, car elle est utile et équilibrée».*



## MAJORATION DES DROITS A CONSTRUIRE



Philippe BAS

Sénateur  
de la Manche

### Projet de loi relatif à la majoration des droits à construire

Le projet de loi présenté à la dernière minute à la demande du Président Sarkozy pour autoriser une augmentation de 30% des droits à construire dans les villes a suscité d'importantes controverses politiques. Il a été voté en mars ... et abrogé en juillet à l'initiative du Président Hollande.

### Extraits de l'intervention en séance publique - Sénat, le mardi 6 mars 2012 :

**M.Philippe Bas** : *« Je voudrais insister sur la nécessité de ne pas se montrer frileux, eu égard à l'importance des besoins non satisfaits en matière de logement. Le Gouvernement nous soumet un texte qui est de nature à apporter une contribution intéressante à la résolution de ce problème. Il ne soulève aucune objection de principe puisqu'il existe déjà des dispositions permettant de majorer les droits à construire permis par le coefficient d'occupation des sols, dans la limite de 20 %. Porter ce plafond à 30 % ne me semble pas représenter un saut dans l'inconnu ! Contrairement aux affirmations réitérées des orateurs de la majorité sénatoriale, le projet de loi n'institue pas d'obligation : tout conseil municipal ou organe délibérant d'établissement public de coopération intercommunale pourra s'opposer à l'application de la nouvelle mesure, totalement ou partiellement. Les élus garderont donc le pouvoir, et je remercie le Gouvernement d'avoir prévu ce verrou : c'est tout à fait essentiel. Enfin, il a été plusieurs*

*fois prétendu que la mise en œuvre de ce dispositif entraînerait une augmentation du coût du logement. C'est méconnaître le fonctionnement du marché du logement : accroître l'offre de logements n'a pas d'effet inflationniste, au contraire ! Cette loi économique élémentaire ne doit pas être perdue de vue.*

*Bien sûr, la mesure proposée par le Président de la République et le Gouvernement ne règlera pas, à elle seule, tous les problèmes, mais un effort particulièrement soutenu a déjà été accompli depuis dix ans en matière de logement social : de 1997 à 2002, avec le Gouvernement de Lionel Jospin, on n'avait construit, en moyenne, que 43 000 logements sociaux par an, contre 120 000 actuellement ! »*



### Proposition de loi visant à abroger la loi relative à la majoration des droits à construire

Il paraît que faire et défaire, c'est toujours travailler ! Je préférerais qu'au lieu de concentrer les moyens de l'Etat sur les banlieues, on trouve un meilleur équilibre en rétablissant les crédits consacrés à l'amélioration de l'habitat rural.

### Extraits de l'intervention en commission des Lois - Sénat, le 3 juillet 2012 :

**M.Philippe Bas** : *« Souhaitons ne pas voir se multiplier les textes de revanche, qui ne font pas avancer les choses sur des sujets aussi sensibles.*

*J'ai cru comprendre que vous n'étiez pas hostile par principe aux facultés d'assouplissement des règles en matière de construction. C'est pourquoi je regrette que vous proposiez l'abrogation de la loi adoptée il y*



*a seulement quelques mois sans présenter, dans le même temps, la moindre alternative. Il est dommage de ne pas lui donner sa chance. Les propositions avancées durant les dernières campagnes sont assez faibles et le discours de politique générale que nous venons d'entendre montre déjà un retrait. Ainsi sur la mesure-phare qu'était le doublement du plafond du livret A pour le financement du logement social - le Gouvernement a d'ailleurs raison d'y renoncer car le montant moyen des dépôts sur ce livret est faible et le plafond actuel est donc loin d'être un verrou qui freine l'épargne».*

*« que l'on trouve un meilleur équilibre en rétablissant les crédits consacrés à l'amélioration de l'habitat rural »*



Philippe BAS

Sénateur  
de la Manche

## SUIVI DES ENFANTS EN DANGER

### Loi relative au suivi des enfants en danger par la transmission des informations

Ce texte est venu compléter à la marge la loi de 2007 que j'avais fait voter à l'unanimité comme ministre de Jacques Chirac pour refonder notre politique de protection de l'enfance. J'ai donc soutenu la proposition et j'en ai profité pour demander que le fonds national de protection de l'enfance soit correctement doté. **On ne peut accepter que des économies soient faites aux dépens des enfants maltraités. Le Conseil général de la Manche, confronté à d'importants besoins, y est particulièrement attentif.**



### Extraits de l'intervention en séance publique, le mercredi 22 février 2012 :

**M.Philippe Bas** : « Ce débat permet de vérifier le consensus dont fait l'objet la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, un texte porté par tous les professionnels du secteur de la protection de l'enfance et adopté sans opposition.

*Cependant, je partage un certain nombre des regrets qui ont été exprimés au cours de la discussion générale, en particulier en ce qui concerne le Fonds national de financement de la protection de l'enfance, dont la création répondait à une exigence portée avec force par le Sénat : permettre la compensation intégrale pour les départements des charges nouvelles liées à l'effort de prévention de la maltraitance imposé par la loi du 5 mars 2007. J'espère que nous trouverons dans les mois à venir les moyens de doter convenablement ce fonds. »*

## DISPOSITIFS MEDICAUX IMPLANTABLES

### Mission Commune d'Information portant sur les dispositifs médicaux implantables



Une mission d'information sénatoriale présidée par Chantal Jouanno a été chargée de faire la lumière sur les fraudes qui ont été révélées à l'occasion du scandale des prothèses mammaires. J'y ai participé comme ancien ministre de la Santé.

### Extraits de l'intervention en Commission des Lois le mardi 21 février 2012 :

**M.Philippe Bas** : « L'examen des conditions permettant de détecter plus rapidement la fraude doit conduire à réfléchir à la manière dont les autorités publiques prennent en charge la sécurité sanitaire. *Etait-il vraiment utile, en l'absence de risque de cancer, de faire enlever systématiquement par une nouvelle intervention chirurgicale, tous les implants mammaires posés, ce qui peut entraîner des conséquences préjudiciables à la santé de personnes indemnes et surcharger les services de chirurgie pour des actes médicalement inutiles ?* »

## HARCELEMENT SEXUEL

### Projet de loi relatif au harcèlement sexuel, 27 juin, commission des Lois

Le harcèlement sexuel est une réalité dont sont principalement victimes des femmes vis-à-vis de leur employeur, parce qu'elles se trouvent dans une relation de dépendance économique qui rend plus difficile de se soustraire à des pressions répétées, parfois insupportables. Il est juste que la loi les protège. Le Conseil constitutionnel ayant annulé les dispositions pénales punissant le harcèlement sexuel parce qu'elles étaient imprécises, il a fallu dans l'urgence combler le vide ainsi créé. Le Sénat en a pris l'initiative, bientôt rejoint par le nouveau Gouvernement.

**M.Philippe Bas** : « La définition du harcèlement conserve une dimension subjective importante. En effet, dans une situation donnée, tel acte sera « intimidant, humiliant ou offensant » pour une personne et non pour une autre. Toutefois la combinaison de multiples critères approche au plus près la précision et l'objectivité recherchées. Je me félicite aussi qu'un amendement vienne combler le vide juridique créé dans la fonction publique car le texte du Gouvernement ne visait curieusement que le secteur privé. Je souhaite enfin que la portée symbolique de notre unanimité renforce la pédagogie en matière de respect de l'autre, tant il est vrai qu'il vaut mieux éduquer que d'avoir à punir. »



Philippe BAS

Sénateur  
de la Manche

## SAUVEGARDE, REDRESSEMENT JUDICIAIRE ET LIQUIDATION

### Loi sur les mesures conservatoires en matière de procédures de sauvegarde, de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire et aux biens qui en font l'objet,

La raffinerie Petroplus, située près de Rouen, était en situation de faillite mais disposait en réalité d'importants stocks de pétrole qu'un montage ingénieux de filiales et de sous-filiales empêchait d'utiliser pour permettre la poursuite de l'activité en payant les salaires. Pour déjouer ce montage qui organisait l'insolvabilité de l'entreprise, le Gouvernement Fillon avait besoin d'une loi. Il est en général périlleux de vouloir poser une règle générale pour régler une situation particulière. Tout en mettant en garde le Gouvernement, j'ai cependant soutenu le projet parce que je voulais contribuer à la sauvegarde de l'emploi.



### Extraits de l'intervention en Commission des Lois le 29 février et 1<sup>er</sup> mars 2012 :

**M.Philippe Bas** : *« Cette proposition de loi me laisse perplexe car ses conséquences, qui ne peuvent être mesurées, me paraissent assez contraires au principe de sécurité juridique. Le droit de propriété doit être pris en compte de manière stable, dans l'intérêt du développement économique. Nous légiférons pour répondre à une situation particulière qui le justifie, mais ce texte opportun demeure un texte d'opportunité. Il répond avec des manières de corsaires à un comportement de requins... Sans doute aurons-nous, une fois l'affaire Petroplus réglée, à revenir de manière plus complète sur cette législation. »*

Le 6 mars en séance publique, j'ai dénoncé le comportement des sénateurs communistes qui se sont réfugiés dans l'abstention :

**M.Philippe Bas** : *« Il est éminemment regrettable que certains d'entre nous se réfugient dans l'abstention au lieu de prendre leurs responsabilités. C'est un peu facile : si leurs voix étaient déterminantes pour l'adoption de ce texte, leur abstention empêcherait tout simplement la mise en œuvre de cette première étape du sauvetage de l'entreprise. Vous auriez à en répondre devant les salariés de Petroplus. »*

## LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE

### **Audition de M. Jean-Marie Delarue, contrôleur général des lieux de privation de liberté, 6 mars, commission des Lois**

A l'occasion de cette audition, j'ai appelé l'attention du Contrôleur général des lieux de détention pour qu'il veille à ce que la création d'une nouvelle prison ne retire pas de travail aux établissements qui emploient les personnes handicapées.

« Dans la Manche, François Fillon a lancé le projet d'ouverture d'un établissement pénitentiaire de 500 places, nous nous en réjouissons. Ce projet est le fruit de la mobilisation des élus. Cependant, plusieurs responsables du secteur du travail protégé pour les personnes handicapées m'ont fait part de leur inquiétude... Dans quelle mesure le travail en détention est-il susceptible de concurrencer le travail protégé des personnes handicapées ? Le cas échéant, comment concilier les deux ? »

### **Jean-Marie Delarue, contrôleur général des lieux de privation de liberté :**

*« Il n'existe pas d'étude sur la concurrence entre le travail pénitentiaire et le travail protégé. A l'évidence, il s'agit exactement du même genre de travail : façonnage, conditionnement, etc. L'implantation d'un établissement de très forte capacité dans un bassin d'emploi est problématique non seulement pour le travail protégé, mais pour le bassin d'emploi lui-même. Ou bien en effet le travail pénitentiaire est pleinement développé, et, s'agissant d'une région faiblement industrialisée, l'établissement affectera fortement le bassin d'emploi, ou bien le travail pénitentiaire ne fait pas concurrence mais alors il n'y aura pas de travail en prison. L'administration pénitentiaire devrait ainsi inventorier au préalable le bassin d'emploi dans lequel un nouvel établissement est implanté. »*



Philippe BAS

Sénateur  
de la Manche

### Audition de M. Jean-Paul Costa, ancien président de la Cour européenne des droits de l'Homme, 4 avril, Commission des Lois

Il est essentiel de lutter contre le dumping social en Europe, c'est-à-dire contre la concurrence entre pays européens en faveur des moins-disants en termes de salaires et de protection sociale. Il faut tendre à l'application d'un socle commun de règles constituant le modèle européen. C'est pourquoi je souhaite le renforcement du rôle de la Cour européenne des droits de l'homme dans le domaine social.

**M. Philippe Bas :** *« La Convention européenne des droits de l'Homme comporte très peu de droits sociaux. Quels liens entretient la Cour avec le Comité européen des droits sociaux et comment peut-elle améliorer l'efficacité des droits proclamés par la charte sociale européenne ? »*

#### **M. Jean-Paul Costa, ancien président de la Cour européenne des droits de l'Homme :**

*« La CEDH a souvent cité des recommandations du Comité européen des droits sociaux, qui est une quasi-juridiction. C'est inévitable, compte tenu de la spécificité de certains droits sociaux. Chaque fois que la Cour touche à ces questions, elle s'inspire des positions du Comité. Mais la Convention n'ignore pas tout à fait les droits sociaux. Son article 11 garantit la liberté d'association et la liberté syndicale. Il y a aussi l'article 14, sur la non-discrimination en matière sociale.*

*Dans un arrêt de la fin des années 70, la Cour a précisé qu'il n'y a pas de cloison étanche entre les droits civils et politiques et les droits économiques et sociaux. »*



## PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012

Séance publique, mercredi 25 et jeudi 26 juillet 2012

### Article 1<sup>er</sup> : Suppression de la TVA sociale

Le Gouvernement Ayrault a décidé d'abroger la réforme du financement de la sécurité sociale votée en début d'année. On a résumé cette réforme à l'augmentation de la TVA, dite « TVA sociale ». On oublie trop souvent la contrepartie : une baisse des cotisations sociales d'un montant identique. Il s'agissait de financer la sécurité sociale d'une manière qui ne pénaliserait plus l'emploi et mettrait à contribution les importations. L'idée était bonne. La gauche aurait pu s'y rallier si la réforme n'avait pas servi de combustible à la campagne présidentielle. **Cette affaire montre comment on aura collectivement réussi à gâcher une bonne réforme en l'adoptant au mauvais moment.**

**M. Philippe Bas :** *« Puisque le montant des cotisations sociales est calculé en proportion des salaires versés, moins il y a de salaires et d'emplois dans l'entreprise, moins elle participe au financement de la protection sociale. C'est l'une des causes du chômage français. Ce constat est si juste que, depuis longtemps, nous nous sommes efforcés de déplacer vers d'autres prélèvements une partie de nos cotisations sociales. C'est l'action qu'a menée le gouvernement Balladur concernant les cotisations familiales ; c'est l'action qu'a menée le gouvernement Juppé concernant les cotisations sociales en général, pour ramener à zéro le montant de ces dernières pour l'emploi d'un travailleur rémunéré au SMIC. C'est encore l'action qui a été poursuivie, dans des circonstances beaucoup plus controversées, avec la loi de 1998 instituant les 35 heures. Mais, en l'occurrence, la baisse des charges était destinée non pas à*

*« moins il y a de salaires et d'emplois dans l'entreprise, moins elle participe au financement de la protection sociale »*



Philippe BAS

Sénateur  
de la Manche

alléger le coût du travail mais à compenser le renchérissement de celui-ci causé par les 35 heures payées 39, mesure conduisant à une augmentation du salaire horaire de l'ordre de 11,4 %, dont les conséquences néfastes pour l'emploi continuent à se faire sentir.

C'est assez dire que tous les gouvernements qui se sont succédé en France depuis près de vingt ans ont cherché à reporter le financement de notre protection sociale vers d'autres sources de financement que les salaires. À mon sens, c'est une nécessité, et il faudra bien y revenir malgré le coup d'arrêt que vous voulez donner à cette évolution de longue haleine. »

Par ailleurs, j'ai combattu l'idée fautive selon laquelle la TVA, qui fournit aujourd'hui plus de la moitié des recettes de l'Etat, serait un impôt injuste. Si on veut attaquer la TVA dans la situation financière actuelle, il faut dire tout de suite par quel impôt plus juste on devrait le remplacer, s'il en existe...

**M.Philippe Bas :** « Contrairement à ce que j'ai entendu, le choix de la TVA n'est pas injuste. En effet, les 10 % des Français dont les revenus sont les plus élevés acquittent sur leurs dépenses 11,6 % de TVA, tandis que les 10 % des Français dont les revenus sont les plus faibles n'acquittent que 10 % de TVA sur les leurs ! Grâce à la différenciation des taux, notre TVA est donc un impôt juste, à tout le moins plus juste que la CSG, dont j'entends dire qu'elle pourrait être bientôt augmentée.

De surcroît, s'il est vrai que les Français percevant de hauts revenus épargnent davantage que les autres et qu'on ne paie pas de TVA sur l'argent qu'on met de côté, notre fiscalité comprend également des prélèvements sur l'épargne, que ce collectif budgétaire s'emploie du reste à augmenter radicalement, pour un montant global de 7 milliards d'euros.

Chers collègues de la majorité, vous insistez sur le fait qu'il ne faut pas augmenter la TVA. Cependant, nous savons que vous préparez, pour les prochains mois, un tour de vis que traduira le projet de loi de finances pour 2013. Je crains que votre absence de réactivité dans un monde qui évolue à toute vitesse et dans une Europe menacée de décrochage ne porte gravement préjudice à notre pays. »

*« je crains que  
votre absence de  
réactivité...ne  
porte gravement  
préjudice à  
notre pays »*



## Article 6 : Taxe sur les transactions financières

J'ai par ailleurs défendu la taxe sur les transactions financières en demandant qu'elle soit affectée comme prévu à l'aide au développement.

*« la récente  
taxe sur les  
transactions  
financières est  
un instrument  
utile »*

**M.Philippe Bas :** « La récente taxe sur les transactions financières est un instrument utile. Je veux rappeler que la recherche de financements innovants pour le développement remonte à plusieurs années déjà, avec le vote, sur l'initiative de Jacques Chirac, de la loi créant la taxe sur les billets d'avion. Ce sont donc les initiatives successives des présidents de la République Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy – il est honnête de le rappeler – qui ont permis de créer ces nouveaux instruments. Je suis heureux de constater que, après les avoir refusés il y a cinq mois, la majorité sénatoriale et, maintenant, le Gouvernement de la République s'y rallient. »



## Art. additionnels après l'article 8 : Taxe de 5% sur la revente de chaînes TNT, taxe Bolloré



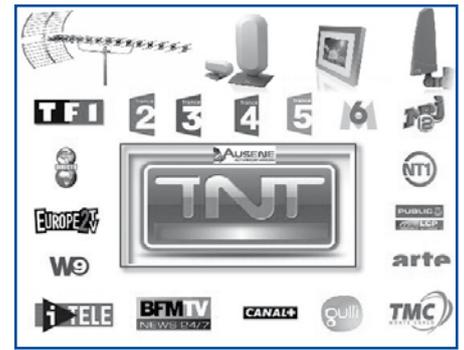
Philippe BAS  
Sénateur  
de la Manche

Une taxe supplémentaire étant proposée pour éviter que les petites entreprises de la TNT soient absorbées par les grandes, je m'y suis opposé pour des raisons de principe :

**M.Philippe Bas** : « Je constate que, chaque fois que se pose un problème dans ce pays, la première réaction de la majorité actuelle est de créer un impôt nouveau pour le régler...

*« Chaque fois que se pose un problème dans ce pays, la première réaction de la majorité actuelle est de créer un impôt nouveau pour le régler »*

En ce qui me concerne, je ne partage pas cette idée que la taxation serait systématiquement la bonne solution. Le nouvel impôt que l'on nous propose ici d'instaurer ne me paraît pas être le bon instrument pour régler un problème dont je ne nie pas la réalité ».



## Article 10 : Relèvement du taux du forfait social sur l'intéressement et la participation

J'ai dénoncé l'imposture qui consiste à prétendre qu'en multipliant les impôts nouveaux sur les entreprises on épargne les ménages alors qu'en réalité ces impôts affectent directement l'emploi et le pouvoir d'achat :

**M.Philippe Bas** : « Le Gouvernement se vante de demander un effort important aux entreprises plutôt qu'aux ménages. Or, au fur et à mesure que nous progressons dans ce débat, je constate que sa distinction entre prélèvements sur les entreprises et prélèvements sur les ménages est spécieuse. A la fin, ce sont toujours les ménages qui paient.



*« A la fin, ce sont toujours les ménages qui paient »*

Pour s'en convaincre, il suffit de faire l'inventaire des nouveaux prélèvements que vous créez. Il en est ainsi de la disposition relative aux cotisations patronales versées à la Caisse nationale des allocations familiales. En revenant sur la baisse annoncée de ces cotisations, vous allez à l'évidence pénaliser l'emploi et le pouvoir d'achat des salariés.

Vous avez également décidé de taxer les heures supplémentaires, qui, je le dis au passage, étaient des heures de travail normales avant que vous n'instauriez les 35 heures, en 1998. En taxant ces heures supplémentaires, vous allez naturellement pénaliser aussi les salariés et freiner la production de richesses.

Et voilà que vous voulez aussi rendre plus difficiles la participation et l'intéressement. Or, qui profite de ces dispositifs ? Les salariés, bien sûr !

Voilà trois mesures, prétendument destinées à faire porter l'effort sur les entreprises plutôt que sur les salariés, et qui se retournent immédiatement contre les salariés de notre pays. C'est une mauvaise action pour le pouvoir d'achat ! Et c'est une mauvaise action contre l'économie car pénaliser les entreprises c'est freiner la croissance et l'emploi. »



Philippe BAS

Sénateur  
de la Manche

Commission pour le contrôle de l'application des lois, sur l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, 4 juillet.

Ayant été chargé par Jacques Chirac de mettre en œuvre la loi de 2005 en faveur des personnes handicapées, j'ai été sollicité pour l'établissement du bilan de cette loi par le Sénat. J'en ai profité pour faire remonter les informations qui reviennent du département de la Manche, en première ligne sur ces questions. J'ai aussi souligné les difficultés rencontrées par nos collectivités, notamment les plus petites, pour la mise aux normes d'accessibilité des locaux publics et de la voirie.

**M. Philippe Bas :** « *Voulue par Jacques Chirac, la loi de 2005 est désormais l'une des grandes lois de la République. Reposant sur l'idée d'une compensation du handicap, elle a initié au sein de notre société un mouvement qui doit se poursuivre.*

*Toutefois un certain nombre de difficultés demeurent, les moyens des MDPH n'ayant pas suivi, ce qui laisse nombre d'entre elles exsangues. Nous avons besoin que l'Etat contribue davantage, que la progression des crédits médico-sociaux reprenne son rythme pour répondre à des besoins encore criants et que la règle des 6% en matière d'emploi redevienne une priorité des pouvoirs publics.*

*S'agissant de l'accessibilité, nous n'atteindrons pas tous les objectifs fixés en 2015. Une impulsion nouvelle est donc nécessaire. Certaines exigences mériteraient aussi d'être redéfinies et mieux adaptées aux réalités et aux moyens des collectivités. »*

### **STATIONNEMENT DES VEHICULES DES PERSONNES HANDICAPEES SUR LE DOMAINE PUBLIC**

**Philippe Bas interroge M. Manuel Valls, Ministre de l'Intérieur**

**Question orale posée en séance publique - Sénat, le 12 juillet 2012**

**M. Philippe Bas :** « *Monsieur le ministre, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées est d'ores et déjà devenue l'une des grandes lois de la République. Elle prévoit le principe de l'accessibilité pour tous. S'agissant du transport en véhicule automobile, cette accessibilité peut notamment se faire grâce à la carte de stationnement, qui est attribuée par la commission des droits et de l'autonomie de nos maisons départementales des personnes handicapées aux personnes affectées d'un handicap suffisamment important.*

*Il arrive qu'une personne handicapée doive stationner en dehors des places réservées, soit sur une place libre de droits, soit sur une place soumise au paiement d'une redevance. Dans ce cas, la personne handicapée va*

*devoir se déplacer jusqu'à la borne la plus proche de son véhicule pour pouvoir prendre un ticket et acquitter la redevance. Ce n'est pas toujours possible.*

*Un certain nombre de communes ont décidé d'exonérer les personnes handicapées de cette redevance. Je constate toutefois que ce n'est pas le cas partout, loin s'en faut. De nombreuses personnes handicapées ne bénéficient dès lors pas pleinement de ce principe d'accessibilité généralisée.*

*Monsieur le ministre, quelles mesures comptez-vous prendre pour permettre la généralisation de l'exonération de la redevance en faveur des personnes handicapées titulaires de la carte délivrée par la maison départementale?»*





Philippe BAS

Sénateur  
de la Manche

**M.Manuel Valls** : «...Vous le savez, car vous connaissez parfaitement ce sujet, la réglementation du stationnement payant peut tenir compte de la différence de situation existant entre les usagers. La jurisprudence a ainsi confirmé que certains usagers peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel ou être dispensés du paiement du droit de stationnement lorsqu'une différence de situation le justifie. Certaines communes ont donc mis en place des exemptions pour les personnes handicapées, une initiative qu'il convient de saluer. Toutefois, cette compétence reste strictement communale et ne pourrait être étendue sans modification législative...

Cependant, avec ma collègue Marie-Arlette Carlotti, chargée, au sein du Gouvernement, des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, nous restons ouverts à toute modification législative, et ce en lien avec les sénateurs qui suivent ces questions, en vue de pouvoir étendre progressivement cette possibilité à tous nos concitoyens handicapés».

**M.Philippe Bas** : «...je regrette que nous n'ayons pas encore pris l'initiative de généraliser cette pratique au niveau national, maintenant ainsi, de fait, une certaine inégalité puisque, selon la commune dans laquelle les personnes handicapées se trouvent, elles sont soumises à un régime différent. Je suis d'ailleurs certain que les maires de nos communes et leurs conseils municipaux ne verraient pas d'un mauvais œil que l'application de ce principe d'égalité à toute personne handicapée vivant en France puisse se faire dans de bonnes conditions.

J'ai compris que le Gouvernement n'était pas a priori hostile à une modification législative. Je serai satisfait s'il la propose, mais, dans le cas contraire, des parlementaires ne manqueront pas de le faire».

*« quelles mesures comptez-vous prendre pour permettre la généralisation de l'exonération de la redevance en faveur des personnes handicapées titulaires de la carte? »*

## CREATION DES EMPLOIS D'AVENIR

### Projet de loi portant création des emplois d'avenir, discussion générale, 24 septembre 2012

Lundi 24 septembre, je suis intervenu à la tribune du Sénat au nom du groupe UMP lors de la discussion générale du projet de loi portant création des « emplois d'avenir ». J'ai souhaité être constructif. J'ai donc recommandé l'abstention au lieu d'un vote négatif. **Ce texte utile**, qui a pour objet de proposer « des solutions d'emploi et d'ouvrir l'accès à une qualification aux jeunes peu ou pas qualifiés qui ne parviennent pas à trouver le chemin de l'insertion professionnelle », **comporte cependant des insuffisances et n'est pas assorti des moyens nécessaires à la réalisation des objectifs qu'il se donne**. J'ai en effet calculé qu'au lieu des 150 000 emplois annoncés (qui ne représentaient déjà plus que la moitié des 300 000 emplois du programme du parti socialiste...), les crédits mobilisés représentent moins de 40 000 emplois en année pleine pour 2013 et une moyenne de 60 000 emplois sur trois ans. J'ai aussi regretté l'absence de traitement économique du chômage des jeunes et le fait qu'aucune garantie n'est donnée que les aides aux chômeurs de longue durée ne seront pas diminuées pour payer ces « emplois d'avenir ».



**M.Philippe Bas** : « Nous partageons tous ce constat d'un chômage des jeunes anormalement élevé et chronique dans notre pays. Nous sommes également tous convaincus de la nécessité d'une action puissante devant ce qui doit être la priorité absolue de nos politiques publiques. Et nous sommes tous conscients, notamment en regardant, non loin de chez nous, les résultats obtenus par des pays de référence comme l'Allemagne, qu'il n'y a pas de fatalité dans le chômage des jeunes. Par ailleurs, comme ni la droite ni la gauche n'ont jusqu'à présent brillé dans ce domaine, nous pouvons aborder ce débat de bonne foi avec une certaine humilité réciproque, qui ne doit pas atténuer notre égale volonté de changer le cours des choses. Je crains malheureusement que par leur classicisme et la modestie des moyens que vous leur consacrez, vos « emplois d'avenir » ne nous conduisent pas très loin et je le déplore sincèrement compte tenu de la gravité des enjeux. Si du moins ces « emplois d'avenir », si mal nommés, n'étaient pas présentés avec tant



Philippe BAS

Sénateur  
de la Manche

*de grandiloquence comme une innovation majeure de la politique de l'emploi, nous pourrions les regarder pour ce qu'ils sont : un instrument d'appoint pour ne pas laisser en déshérence des jeunes sans qualification que notre système scolaire n'a pas su préparer à l'emploi.*

*A vrai dire, ce qui a manqué dans le passé, c'est moins un traitement social qu'une évolution profonde de notre appareil de formation et de nos mécanismes d'entrée dans la vie active.*

*Or, le texte que nous examinons aujourd'hui s'inscrit sans beaucoup d'imagination dans la longue tradition de la politique de traitement social du chômage. Il aménage le régime des contrats uniques d'insertion créé par la loi du 1er décembre 2008 qui généralise le revenu de solidarité active. Les « emplois d'avenir » seront des contrats uniques d'insertion. Vous n'en vouliez pas. Vous êtes aujourd'hui satisfaits de les trouver pour y greffer ces nouveaux emplois jeunes. Cela prouve que l'outil n'était pas si mauvais ».*

Le Gouvernement a annoncé son intention de compléter ce volet de traitement social par un « contrat de génération » dont les termes feront l'objet d'une négociation entre les partenaires sociaux. **Il ne manquera plus alors que le principal :**

- Une **réforme en profondeur de l'éducation nationale** permettant d'orienter résolument les jeunes vers un métier en privilégiant les formations en alternance, quel que soit le niveau de qualification nécessaire,
- La **prévention précoce des sorties sans qualification du système scolaire** -120 000 jeunes par an !- par un renforcement de l'apprentissage des fondamentaux dès l'école primaire et lors des premières années de collège et par l'ouverture du pré-apprentissage dès la classe de quatrième,
- Une **incitation puissante à l'embauche de jeunes par les entreprises**, assortie d'une simplification des règles du contrat de travail, car nous devons être tous conscient que c'est principalement de l'emploi dans le secteur privé que viendra la solution au chômage des jeunes.

Enfin, j'ai souhaité que les départements expérimentateurs de contrats de sept heures par semaine pour des chômeurs de très longue durée particulièrement en difficulté face à l'emploi puissent poursuivre cette expérience. C'est le cas dans la Manche sous l'impulsion du conseil général.

**M.Philippe Bas :** *« Un certain nombre de nos départements expérimente des contrats uniques d'insertion de sept heures par semaine en faveur d'allocataires du RSA rencontrant des difficultés professionnelles, personnelles et sociales particulièrement aiguës. Les premiers résultats de ces expérimentations sont probants pour aider les intéressés à se remettre en mouvement, avec un accompagnement social adéquat. Nous avons besoin d'entendre que ces expérimentations pourront se poursuivre avec le concours bienveillant de l'Etat ».*

## DEFENDRE LES PECHEURS MANCHOIS ET LEUR TRAVAIL



Le 10 juillet dernier, je me suis rendu au cabinet du ministre délégué en charge des transports, de la mer et de la pêche, M. Cuvillier, avec Guenhaël Huet, député, Jean Bizet, sénateur, Jean-Marc Julienne, conseiller général de Granville, accompagnés d'André Piraud, Vice-président du Comité régional des pêches représentant l'Ouest Cotentin. L'objet de cette rencontre était de **défendre nos pêcheurs à Paris** pour demander l'abrogation d'un décret pris en janvier 2012 et qui transfère les contrôles de sécurité des bateaux, appelés contrôles de francs-bords, au privé, en mettant la facture à la charge des pêcheurs. Trop c'est trop ! **La sécurité est une mission régalienne.** Que l'administration fasse son travail et le fasse gratuitement, comme il se doit ! Les

pêcheurs ont assez de difficultés pour ne pas qu'on en rajoute !

Le 12 juillet, la **pêche** était de nouveau d'actualité au Sénat. Cette fois c'est toute la politique européenne de la pêche qui était en question. La **Commission européenne a préparé une réforme qui vise expressément à diminuer la flotille de pêche et à limiter drastiquement les prélèvements**, au-delà même des nécessités



Philippe BAS

Sénateur  
de la Manche

écologiques. Assurer le renouvellement des réserves de poissons, c'est aussi une exigence économique et les pêcheurs, qui sont généralement raisonnables le savent bien. Il ne faut pas permettre le pillage des mers. Mais il ne faut pas non plus prévoir des règles appliquées aveuglément et d'une rigueur disproportionnée à la réalité des enjeux.

Le projet de réforme de Bruxelles était beaucoup trop brutal. Il favorisait la pêche industrielle au détriment de la pêche artisanale. Je me suis opposé à cette évolution. Le nouveau ministre, M. Cuvillier, s'inscrit dans la continuité de son prédécesseur, Bruno Le Maire. Il a obtenu à Bruxelles de profondes inflexions du projet de la Commission le 13 juin dernier. Pour donner plus de force à la position de la France, le groupe UMP, dont j'étais le représentant, a soutenu le travail du Gouvernement, pour que celui-ci puisse se prévaloir d'un **appui unanime de toutes les forces politiques dans ces négociations difficiles**. Unis, nous avons, en effet, plus de chance d'être entendus. C'est peut-être ce que l'on appelle « **l'opposition constructive** »...

## LES «ETATS GENERAUX» DE LA DEMOCRATIE TERRITORIALE



Dans le cadre de la **consultation des élus locaux sur la réforme territoriale**, trois rencontres ont été organisées **dans la Manche** sous l'égide de l'association des maires de la Manche à Saint-Lô, Montebourg et Avranches par Jean Bizet, sénateur, et moi-même courant septembre. Elles ont permis des échanges auxquels ont participé près d'un tiers des maires et présidents de communautés de communes ainsi que des collaborateurs d'élus. Ces réunions ont été complétées par un questionnaire adressé aux maires. De nombreux thèmes ont été abordés lors de ces réunions préparatoires aux états généraux de la démocratie territoriale au Sénat les 4 et 5 octobre. Le sujet des **regroupements intercommunaux** a largement dominé les discussions entraînant beaucoup de questions sur les incidences de ces éventuels regroupements : évolutions des dotations de l'Etat, place des communes rurales, fusion des communes, mode d'élection des

conseillers communautaires... La question du **devenir des Assemblées départementale et régionale** a aussi été posée par les élus ainsi que l'**avenir des Pays**. Ces échanges ont été riches et nourris par des élus sensibles à ces questions car directement impliqués et concernés.

Les 4 et 5 octobre, les «**états généraux**» ont été tenus sous la conduite du Président du Sénat suite aux différentes consultations menées dans les départements par les sénateurs. Il n'en ressort pas de révolution, mais une certaine continuité avec la politique conduite par le précédent Gouvernement. Malheureusement, ces «états généraux» ont été précédés par l'annonce faite par la Ministre Lebranchu, que son projet de loi décentralisation était prêt, ce qui a mis les élus devant le fait accompli. Ils ont aussi été pollués par l'annonce d'une économie sans précédent faite par l'Etat sur les dotations aux collectivités territoriales : 2,25 milliards d'euros pour 2013 ! Le climat est donc devenu très lourd entre les territoires et le Gouvernement.

## LES ARTISANS DE LA MANCHE A L'HONNEUR

A l'invitation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche, j'ai participé le 5 juillet dernier à la **visite d'entreprises artisanales situées dans le canton de Percy**, avec le **conseiller général Marcel Bourdon**.

Plusieurs secteurs, témoignant de la diversité des « métiers », étaient représentés : la restauration, la menuiserie, la mécanique et ... le toilettage pour chiens.

Ce fut d'abord l'occasion de rappeler que l'artisanat est la première entreprise de France pour les effectifs qu'il emploie. On ferait bien de s'en souvenir davantage au moment d'augmenter les charges qui pèsent sur l'emploi... Ce fut aussi l'occasion de montrer que la Chambre de Métiers a à cœur d'aider efficacement les installations et les extensions d'activité de nos entreprises artisanales, dont certaines emploient plus de vingt salariés à force de grandir. Cette année, le 17 septembre, elle a fêté son **70<sup>ème</sup> anniversaire** à Coutances en compagnie du personnel, des élus, des partenaires et de nombreux artisans, sous la présidence de Jean-Denis MESLIN.

L'**artisanat dans la Manche** est un **acteur majeur de la vie économique et sociale** avec 8 000 chefs d'entreprises, 6 000 conjoints qui collaborent à la vie des entreprises, 22 500 salariés, 2 500 jeunes en formation professionnelle dans le cadre de l'apprentissage soit près de **17% de la population active du département**.



Credit photo : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche

## A LA RENCONTRE DE NOS AINÉS DE LA MANCHE : VISITES A CHERBOURG



Philippe BAS

Sénateur  
de la Manche

Le conseil général est le premier acteur institutionnel pour l'aide aux personnes âgées. Les conseillers généraux mettent en oeuvre une politique volontariste et solidaire pour garantir l'autonomie des personnes et le maintien à domicile, quand il est possible. La qualité des conditions d'accueil en établissement et le nombre de places ne cessent de progresser. **En 2011, le conseil général a consacré 76,7 millions d'euros pour accompagner nos aînés et leurs familles en établissement ou à leur domicile.** Dans le cadre de cette mission, je me suis notamment rendu à **Cherbourg** le 7 juin dernier pour faire le point sur **les réalisations et les projets de trois établissements pour personnes âgées** (EHPAD René et Lucile Schmidt, La Quincampoise et la Buaille), accompagné de Louis Desloges, conseiller général d'Isigny-le-Buat délégué à l'autonomie des personnes. Ces visites de territoire me permettent de rencontrer régulièrement les acteurs locaux, au plus près des Manchois.



## VISITE A FLAMANVILLE : LA CENTRALE NUCLEAIRE ET LE CHANTIER DE L'EPR



En mars dernier, j'ai fait une visite approfondie de la centrale nucléaire et du chantier EPR de Flamanville. Cela m'a permis de vérifier concrètement trois points essentiels et d'ailleurs bien connus :

- sur le plan économique, l'énergie nucléaire n'a strictement aucun concurrent: les autres formes d'énergie sont de deux à cinq fois plus coûteuses; on imagine ce que seraient les conséquences pour l'économie et l'emploi d'une réduction drastique de l'énergie nucléaire: le prix actuel de notre électricité est l'un des principaux avantages compétitifs de l'économie française;
- du point de vue de la sécurité, il est frappant de constater que les utilisations

civiles de l'atome sont assorties de procédures qui garantissent une sûreté sans équivalent dans aucune autre branche, proportionnées aux risques et qui ne cessent d'être renforcées, notamment depuis le tsunami japonais.

- du point de vue environnemental, l'exploitation d'une centrale nucléaire est non polluante; elle se distingue radicalement de l'exploitation des centrales thermiques qui rejettent d'abondants gaz à effet de serre, et se rapproche donc des énergies renouvelables.

Le chantier de l'EPR témoigne de cette exigence accrue, sous le contrôle exigeant et heureusement tatillon de l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Cela explique en partie les délais de ce grand chantier, dus aussi au fait qu'EDF s'était montrée beaucoup trop optimiste au départ pour la durée prévisionnelle des travaux, sans doute dans le souci de montrer qu'elle pouvait tenir des délais comparables à ceux que son concurrent Areva avait présomptueusement garantis aux Finlandais pour l'EPR construit en Finlande...

La mise en ordre de notre filière nucléaire pour renforcer notre présence sur un marché mondial en forte expansion a d'ailleurs mis fin à cette concurrence néfaste entre nos deux champions nationaux que sont EDF et Areva.



Plus d'informations sur [www.philippe-bas.fr](http://www.philippe-bas.fr)

[http://www](http://www.philippe-bas.fr)

Vous pouvez retrouver toute l'actualité de Philippe Bas au Sénat et dans la Manche et consulter l'intégralité des interventions de Philippe Bas au Sénat (questions d'actualité, en séance publique, en Commission des Lois...) sur son site internet.

Abonnez-vous à la lettre électronique sur [www.philippe-bas.fr](http://www.philippe-bas.fr)

Lettre  
  
d'info